



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 25 OCTOBRE 2013

Date de convocation : 14 octobre 2013

Étaient présents : MM. DUBOIS Pierre, POIRIER Christophe BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, LÉBOUCHER Jean-Marie, Mmes BOULARD Christelle, BENOIST Claire & RAYNAUD Magali

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : MM. MAUBOUSSIN Rémy, LAFFONT Arnaud et Mme DESLIS Laurence, excusés;

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Fabienne RIVOL, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Affaires scolaires
- * Avis dans le cadre du renouvellement d'autorisation de carrière par l'entreprise Lefevre
- * Etude de doléances
- * Compte rendu de la réunion de Comité de Pilotage Insertion du 17/10/13
- * Renouvellement du contrat d'installation des illuminations de Noël
- * Admission en non valeur
- * Mise en place du registre de santé et sécurité au travail et du règlement intérieur
- * Affaires et questions diverses

1/ Affaires scolaires

1°)- Monsieur le Maire rappelle les différents points de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle et primaire ainsi que les principes fixés par le cadre réglementaire.

Il rappelle également la décision du conseil municipal du 1^{er} mars 2013 de ne pas mettre en place la réforme pour 2013/2014.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014/2015.

- Considérant que si la mise en place des rythmes scolaires dépend du SIVOS Lavardin - La Quinte, elle est conditionnée directement par les possibilités financières des communes adhérentes.

- Considérant que la mise en place d'un accueil périscolaire dans la commune est impossible en raison du manque de locaux, d'associations sportives et culturelles et de l'éloignement des structures compétentes dans ce domaine.

- Considérant que le recrutement d'agents d'animation qualifiés ou le recours à des enseignants volontaires ou à des intervenants extérieurs à la collectivité sera difficile, en milieu rural, et représente une charge financière trop importante pour la commune.

- Considérant que la mise en place d'un simple accueil de ¾ d'heure par jour, n'offrant aucune activité pédagogique, n'a aucun intérêt pour les enfants.

- Considérant que la création d'un service de garderie et de restauration le mercredi représente un coût supplémentaire que le budget de la commune ne peut supporter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DIT ne pas être opposé, dans le cadre de la loi, à la mise en place d'une demi-journée d'école supplémentaire le mercredi matin mais que la commune n'assurera pas de service de garderie et de restauration ce jour là.
- DIT que le volet financier n'est pas satisfaisant car il laisse à la charge des communes adhérentes au SIVOS Lavardin - La Quinte, compétent en matière scolaire, une part très importante du coût de la mise en œuvre de la réforme et rend complexe l'organisation des temps périscolaires
- Et S'OPPOSE dans le principe à la mise en place de la réforme pour la rentrée 2014.

2°) - Le CM décide de reconduire la subvention pour le Noël des écoles, 8€/ élèves, soit 600 €

3°) - M. le Maire présente un devis de Sécurité Ouest Services pour l'extension de la télésurveillance à l'école ; celui-ci s'élève à 112.42 € + 5 €/mois d'abonnement - Devis validé.

4°) - M. le Maire présente différents devis pour la construction du préau ; après débat, le devis Tison a une préférence sous réserve d'une meilleure proposition pour la partie maçonnerie.

2/ Avis – renouvellement d'autorisation de carrière par l'entreprise LEFEVRE

Suite au courrier du 30 septembre dernier de l'entreprise LEFEVRE concernant la remise en état lors de l'arrêt définitif de la carrière de LAVARDIN au lieu-dit « Champ Blanc », parcelles ZA n° 43 et 51, M. le Maire informe que le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 octobre, a émis un avis favorable sur la proposition de réaménagement du site.

Avant l'exploitation

La plantation d'une haie sera effectuée le long de la limite sud de la parcelle ZA 51. Les essences utilisées seront celles présentes dans les haies existantes (chêne sessile et non pédonculé, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, prunellier,...) la clôture en limite ouest à nord de la parcelle ZA 43 sera renforcée et prolongée.

Durant l'exploitation

La remise en état sera coordonnée à l'exploitation. Elle consistera à :

- remblayer partiellement le nord du fond de fouille avec les calcaires de « découverte » ;
- disposer les marnes de découverte sur la périphérie du site et notamment à l'ouest et au sud-sud-est. Elles formeront des tas larges d'une hauteur maximale de 4 m et présentant des pentes maximales de 30%. De la terre végétale y sera régalande afin de favoriser la reprise de la végétation (prairie à semer) ;
- régalande de la terre végétale sur les talus formés par le décapage des marnes (40%) afin de favoriser la reprise d'une végétation spontanée ;

En fin d'exploitation

Il sera procédé à une vérification de l'état général du site (propreté et sécurité).

La piste actuelle, menant à la zone d'extraction sera conservée. Celle menant au toit des marnes le sera également mais la végétation spontanée finira par la masquer rapidement.

Les 3 fronts verticaux, sud, est et ouest, seront conservés afin de mettre en évidence le travail de la pierre.

Seront également conservés :

- Les fossés entourant l'excavation ainsi que la mare peu profonde créée à l'ouest ;
- La zone périodiquement en eau dans le fond de la fouille ;
- Les clôtures ;
- La barrière rigide entourant les fronts ;

3/ Etude de Doléances

1°)- Mme Tollet s'occupe du catéchisme pour 8 enfants les mardis et vendredis ; elle sollicite la commune pour une disponibilité à la salle. Après examen de l'occupation de la salle et après consultation auprès de la halte garderie, le catéchisme pourra avoir lieu le mardi de 16h30 à 17h45 et le vendredi de 16h à 18h sauf lors de certaines locations de la salle les WE. Mme Rivol est chargée d'informer Mme Tollet ;

2°) - M. le Maire a rencontré Mme Fleury ; elle souhaite mettre en place un système de microbus pour desservir la population (jeunes, aînés ruraux, personnes à mobilité réduite). Quid du financement ?

Après débat, le CM décide que soit fait un sondage par le biais du bulletin communal

3°)- M. Ledru, nouvel habitant de la commune, demande l'autorisation de la commune pour l'abaissement d'une partie du trottoir le long de sa propriété, allée Toulouse-Lautrec ;

Après débat, le CM émet un avis favorable, sous réserve, qu'il présente le devis avant de valider ces travaux.

4/ Compte rendu du Comité de Pilotage Insertion du 17 octobre 2013

M. Mauboussin a assisté à cette réunion ; le centre social va embaucher 2 personnes pour encadrer les chantiers d'insertion ; à son retour, il va rencontrer un responsable du centre social pour la mise en place des travaux de bardage de l'atelier communal. Il a également proposé que ceux-ci interviennent pour le nettoyage d'un chemin communal ainsi que pour la clôture des futurs logements locatifs (ancienne mairie).

M. Poirier demande que soit vérifié qui est le propriétaire du chemin.

Ces autres travaux sont programmés pour 2014.

5/ Renouvellement du contrat d'installation des illuminations de Noël avec Citéos

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009, le conseil municipal avait décidé de déléguer à Citéos la mise à disposition de motifs lumineux pour les illuminations de Noël. Ce contrat arrive à échéance et la société Citéos présente son nouveau contrat de mise à disposition de motifs lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, de pose, de maintenance et de dépose de motifs décoratifs lumineux pendant la période des fêtes de fin d'année.

Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à dater du 1^{er} décembre 2013. Coût : 1240 € HT/an.

Il sera dénoncé 4 mois avant la prochaine échéance (01/12/2014).

6/ Admission en Non Valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le rôle des exercices 2011 et 2012 du service assainissement, les titres 164 et 167 n'ont pu être recouverts.

De même, la redevance garderie rôle 19/2012 et rôles 22 et 25/2013 n'a pu être recouverte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'admission en non valeur des produits irrécouvrables suivants :

Titre n° / année	Nom	Montant dû :
<u>R-5-164/2011</u>	TOURNET Christian	136.28 €
<u>R-5-164/2011</u>	TOURNET Christian	25.99 €
<u>R-5-167/2012</u>	TOURNET Christian	135.55 €
<u>R-5-167/2012</u>	TOURNET Christian	36.20 €
	TOTAL Assainissement	334.02 €
<u>R-1-19/2012</u>	TOURNET Christian	13.10 €
<u>R-1-19/2012</u>	TOURNET Christian	17.60 €
<u>R-1-22/2013</u>	TOURNET Christian	15.40 €
<u>R-1/25/2013</u>	TOURNET Christian	17.00 €
	TOTAL Garderie	63.10 €

7/ Mise en place du registre de santé et sécurité au travail et du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à l'établissement du Document Unique sur l'évaluation des risques professionnels.

Dans le cadre du plan d'actions, l'assistant de prévention (Mme Raynaud MC) a mis en place les différents registres, à savoir :

- registre des accidents et des incidents au travail ;
- registre de santé et sécurité au travail
- registre des dangers graves et imminents

Monsieur le Maire propose la mise en place du règlement intérieur d'hygiène et de sécurité ; Règlement proposé par le CTP du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la mise en place du règlement intérieur tel que proposé par le CTP du Centre de Gestion. Celui-ci sera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2013 et mis à la disposition de l'ensemble des salariés.

8/ Affaires diverses

Affaire Beslier:

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 2 septembre, le CM a émis un avis favorable pour le déclassement de la voie communale desservant leur propriété. Une demande auprès des services des Domaines a été transmise pour avoir l'estimation de celle-ci. Ces services donnent leur avis uniquement pour les

collectivités de plus de 2000 habitants. France Domaines a conseillé à la Mairie, éventuellement, de prendre conseil auprès de la Safer.

M. Poirier précise également que M. Delanoue serait aussi acquéreur du chemin desservant sa propriété. Après débat, une demande va être faite auprès de la Safer pour ces deux chemins.

Chalets Vinci Energie Ouest :

M. le Maire informe le CM de sa rencontre, le vendredi 11 octobre en présence de M. Mauboussin, avec les élus du CIE Vinci Energies Ouest. Le CIE va cesser les locations des chalets au 1^{er} novembre. Une estimation par notaire a été faite à 50 € le m². Le CIE propose la vente de ce terrain de 4285m² pour un montant de 214250 €. Après débat, le CM autorise le Maire à faire une proposition d'achat à hauteur de 50 000 €.

Ancienne Mairie : M. le Maire informe le CM que le permis de construire pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements communaux a été transmis aux services de la DDT. Dans sa séance du 1^{er} mars 2013, le conseil municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte ARES - Architecture 2, rue des gladiateurs au Mans. D'autre part, après consultation, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de confier :

- la mission de contrôle technique au Bureau SOCOTEC du Mans ;
- la mission de coordonnateur SPS à la SARL Christophe PIERRE du Mans ;
- le diagnostic amiante et plomb avant travaux à Agenda 72 d'Arnage ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ces missions.

Salle polyvalente:

Monsieur le Maire informe que la commission de sécurité est passée le 10 septembre à la salle polyvalente (visite tous les 3 ans) ; après examen, celle-ci a délivré un avis défavorable pour son exploitation ; il convient à la commune de transmettre le rapport des installations électriques et moyens de secours, de remettre une installation téléphonique filaire, de remettre en état une issue de secours (cela a été réalisé depuis leur intervention), de modifier le plan d'évacuation (mettre local au lieu de vestiaires) et de transmettre un dossier relatif à l'isolement du local de rangement des associations ou de vider son contenu de tout stockage afin qu'il redevienne un local vestiaire comme indiqué sur le plan.

ATESAT :

M. le Maire rappelle que la mission ATESAT, assurée par les services de la DDT cessera au 31 décembre 2013. Dans le projet de loi de finances 2014, il est proposé aux départements de prendre cette compétence ; mais cela ne ressemblerait à la mission ATESAT, mission de proximité assurée en partie par M. Jean-Luc Bardet. M. le maire propose aux membres du CM de demander, malgré tout, le renouvellement de la mission ATESAT pour les années 2014 et 2015. Le CM est favorable à cette proposition.

Redevance Incitative des OM :

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères, il convient de prévoir la remise des sacs aux administrés. M. le Maire propose une permanence chaque samedi de décembre de 9h à 12h à la Mairie. Proposition validée par l'ensemble du CM

Concours Photos :

Portrait de Lavardinois / Lavardinoises - Photos à transmettre avant le 31 décembre 2013 en Mairie.

Taxe d'aménagement :

Sur proposition de M. le Maire, il est proposé de maintenir le même taux pour la Taxe d'Aménagement (2%).

Tour de table des Elus :

C. Poirier demande que soit vérifié que les personnes ne couchent pas dans le local « jeunes ».

C Benoist signale que la voirie allée Toulouse-Lautrec est toute boueuse suite aux passages des agriculteurs ; demande qu'un minimum de nettoyage soit effectué. Concernant les travaux liés à la LGV, il est constaté que les véhicules roulent très vite et qu'il y a une mauvaise signalisation temporaire (surtout le matin et à la tombée de la nuit)

Magali Raynaud fait part des remerciements des riverains pour l'installation du panneau « rue Paul Gauguin » ainsi que la réparation des bordures. Informe que l'école souhaite l'aménagement autour du panneau d'affichage (voir pour un empierrement).

F Rivol précise que le bulletin est dans l'attente des photos et commentaires de l'association du comice. M. Dubois informe qu'il a reçu 1 clé usb de ces photos et qu'un premier tirage du bulletin sera transmis aux membres de la commission communication ; demande s'il est possible de louer une monobrosse pour le carrelage de la

cantine scolaire ; cela pourrait servir également pour la salle. M. le Maire propose l'acquisition de cette machine. Validé par le CM.

JM Leboucher dresse un premier bilan des festivités du comice ; bilan satisfaisant. Une prochaine réunion avec les responsables des comités de pilotage est programmée le lundi 4 novembre avec un projet de repas pour les bénévoles (environ 210 personnes recensées) le 29 novembre prochain. Cette soirée sera conviviale autour d'un buffet avec projection des films réalisés lors de WE ainsi que la présentation des photos. Près de 10000 bouteilles ont été vendues. Le budget de ce comice est d'environ 125000 €.

JC Bourreau informe que Mme Jouault, nouvelle institutrice a pris l'initiative d'acheter du matériel pour équiper sa classe (petit mobilier, accessoires de bureau,...) pour un montant de 200.17 € et elle souhaite être remboursée par la commune ; le remboursement n'étant pas possible ; le CM propose à celle-ci d'inclure ceci dans ses frais professionnels.

Séance levée à 22H10.